



© Clara Martot

« Carrefour est coupable de détournement de subventions publiques »

Propos recueillis par Clara Martot

Steve Doudet est l'avocat de la CGT du Merlan. Pour lui, la lutte sociale des salariés du Carrefour dépasse le cadre strictement local et concerne tous les grands groupes, qui ont le devoir moral de rendre des comptes à leurs salariés sur les aides publiques reçues.

Comment interprétez-vous le jugement du tribunal ?

C'est une décision regrettable. Le tribunal a considéré que la loi qui a instauré le CICE n'exigeait aucune contrepartie de la part des entreprises, en termes de créations d'emplois. Il n'a pas tort, dans la mesure où cette impunité était un choix politique qui a été assumé par François Hollande. En revanche, le juge aurait pu se saisir d'une notion établie par la jurisprudence : la fraude ! En supprimant 1 800 emplois entre 2013 et 2018 tout en percevant 755 millions d'euros de CICE, le groupe Carrefour est coupable de détournement de subventions publiques, de manière manifeste et intentionnelle.

La défense de Carrefour consiste à dire que sur cette même période, 90 000 contrats de travail ont été signés...

Oui, mais pour combien d'emplois durables ? Si un salarié part en congé maladie et que pour le remplacer, vous enchaînez trois embauches en CDD, vous avez signé trois contrats, mais vous

n'avez pas créé de postes. Carrefour fonctionne avec un turnover constant. Le groupe se défend aussi en précisant n'avoir procédé à aucun licenciement. Mais lorsque vous ne remplacez pas les salariés qui partent et que vous mettez des caisses automatiques à la place des caissiers, cela s'appelle supprimer des postes.

Le combat des salariés du Merlan est-il uniquement local ?

Si je défends ce dossier, c'est parce que je considère qu'il s'agit d'une affaire d'utilité publique. Il est légitime que des salariés demandent à leur employeur de rendre des comptes quand celui-ci perçoit des millions d'euros de l'État. Cet enjeu concerne tous les grands groupes. Le cas du Merlan met aussi en lumière une vraie problématique de territoire : nous sommes dans les quartiers Nord de Marseille. Hier, les industries ont fermé. Aujourd'hui, c'est la grande distribution. Prenez 100 jeunes du quartier, et demandez-vous honnêtement quelle est leur perspective.

QUARTIERS NORD : le combat des salariés contre Carrefour

Par Clara Martot

Dans le 14^e arrondissement de Marseille, les mauvais chiffres du Carrefour le Merlan ont poussé la direction à supprimer des postes. Premier employeur privé de France, Carrefour touche pourtant des millions d'euros d'aides publiques... Des salariés se sont alors décidés à poursuivre le groupe pour fraude.



© Clara Martot

Comme tous les mercredis, l'immense parking du Merlan est plein. L'hypermarché Carrefour, perché sur le toit de la rocade L2 fraîchement achevée, est un repère central des quartiers Nord marseillais. Une clientèle aisée fait la route depuis les villages périphériques. D'autres familles, logées dans les cités

voisines, viennent à pied. Et après parfois 20 ou 30 minutes d'attente aux caisses tous ressortent de l'enseigne les chariots remplis à ras bord. Pourtant, selon ses dirigeants, le magasin va mal : 8 millions d'euros de pertes l'année dernière. Cet été, la décision a donc été prise de passer le magasin en mode discount. Le projet est modestement baptisé



Christophe
et Yohann
expliquent
s'être syndiqués
après avoir vu
« la réalité de
l'entreprise »

« *Essentiel* ». D'ici à 2022, l'offre de produits aura significativement diminué et une petite centaine d'emplois seront supprimés. Sauf que cette fois-ci, une poignée de salariés s'est résolue à combattre l'employeur en convoquant les grands moyens. « *On a l'habitude de lutter en interne* », explique Yohann Nezri, employé ici depuis ses 18 ans et élu CGT. « *Mais face à ce projet, on a voulu saisir la justice car notre cas concerne tous les Français !* »

OÙ SONT PASSÉS LES MILLIONS ?

Explications. En 2013, François Hollande instaure une aide financière pour encourager les entreprises à investir et embaucher : le CICE (Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi). Mais la mesure est rapidement critiquée de tous les côtés, accusée d'être un « cadeau » sans contrepartie aux patrons. Plus l'entreprise compte de salariés, plus elle touche d'argent public. Ainsi, le groupe Carrefour qui est le premier employeur privé de France, a tout bonnement

bénéficié de 755 millions d'euros en six ans, dont 428 millions pour les seuls hypermarchés. En 2019, le CICE a été supprimé, mais remplacé par un allègement des cotisations sociales.

Avant cet automne, Yohann et ses collègues de la CGT ne connaissaient pas les montants perçus par leur employeur. « *On voyait partout des départs non remplacés et on pressentait bien que Carrefour utilisait le CICE pour tout autre chose que l'emploi* », explique le jeune homme. Élu au CSE (comité social et économique), il a demandé à la direction le détail des sommes plusieurs fois, sans succès. En octobre, le syndicat s'est alors décidé à engager une action juridique sans précédent : poursuivre la filiale Hypermarchés de Carrefour pour détournement intentionnel et frauduleux du CICE.

UN SOUS-TRAITANT, 15 EMPLOIS EN MOINS

Pour la première fois alors et sous la contrainte du tribunal, Carrefour révèle les sommes touchées par le groupe. De

quoi conforter la CGT dans sa démarche : les estimations réalisées par le syndicat correspondent bien à la réalité. En

« Tous les syndiqués vous le diront : c'est la réalité de l'entreprise qui pousse à l'engagement. »

Yohann Nezri, salarié et élu CGT

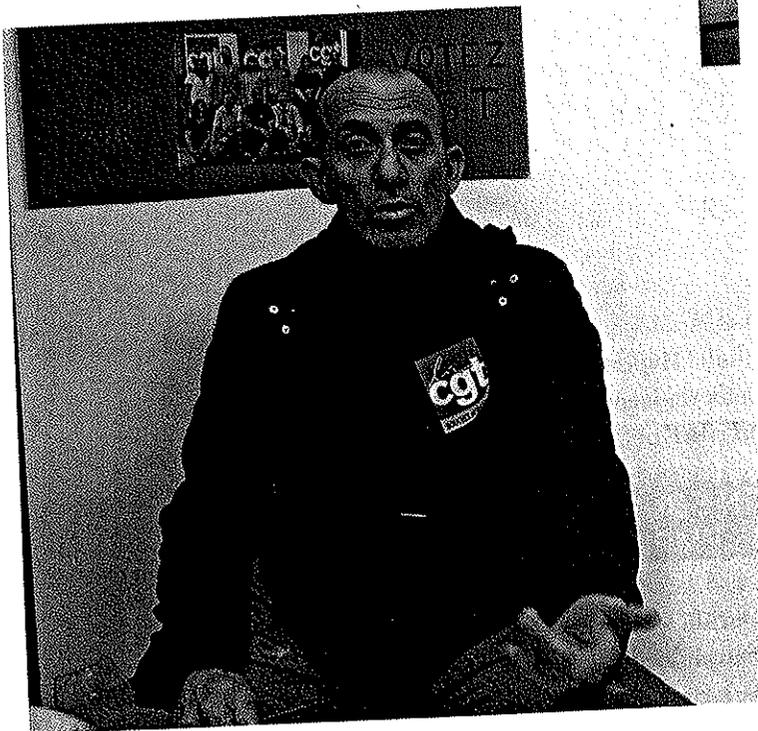
Franck, du rayon biscuit, travaille au Merlan depuis 10 ans

attendant le jugement, les plaignants obtiennent en référé la suspension du projet « Essentiel ». Mises à part les suppressions de postes qui courent jusqu'à 2022, Carrefour espérait achever son plan d'ici Noël. Cette première petite victoire juridique est une respiration bienvenue pour les salariés, inquiets par toutes les facettes du projet. En plus de la réduction de l'offre de produits, le plan « Essentiel » prévoit la mise en place de 14 caisses automatiques et la sous-traitance du rayon charcuterie-

fromagerie. Cette externalisation pousse 15 salariés à changer d'employeur, ou à se replier sur d'autres postes de l'enseigne qui ne correspondent ni à leurs projets, ni à leurs expériences. La respiration est de courte durée. Le 21 novembre dernier, le tribunal de grande instance de Marseille déboute la CGT. Il permet à Carrefour de réaliser son projet au nom de la « liberté d'entreprendre ». Le syndicat s'est empressé de faire appel mais la démarche prendra plusieurs mois. De quoi permettre à Carrefour d'achever son projet pour le Merlan. Et les résultats ne se sont pas fait attendre : « les 15 salariés du rayon charcuterie-fromage ont été redéployés ailleurs et un sous-traitant a pris la relève » se désole Christophe Giorsetti. L'homme porte un tablier. Il travaille au rayon boucherie de l'enseigne et estime que le nouveau sous-traitant lui fait de la concurrence déloyale : « en externalisant un rayon traiteur qui propose des produits très proches des nôtres, Carrefour prouve qu'il n'a pas de considération pour notre savoir-faire. » Christophe est boucher depuis ses 16 ans. Arrivé à Carrefour en 2015, l'homme est aussi adhérent CGT. « Tous les syndiqués vous le diront : c'est la réalité de l'entreprise qui pousse à l'engagement, lâche Yohann. On arrive ici ignorants et parfois aussi très jeunes. Par la suite, on découvre les pratiques des employeurs. Et on se dit qu'on doit se battre pour que les choses changent. »

PLAN POUR L'EMPLOI CONTRE AUTOMATISATION

Depuis l'étroit local du syndicat situé au-dessus de l'hypermarché, il avoue avoir été déçu, mais pas surpris outre mesure par le jugement : « on savait que c'était une possibilité, car c'est très difficile de s'attaquer légalement au CICE ». À ses



© Clara Mériot

En effet, Franck Meynier croit à la décision de l'appel : « la classe politique a offert le CICE aux patrons, il faut que la justice montre qu'elle ne peut pas laisser faire. »

Confronté au rayon biscuits, Franck voit bien les premiers effets du plan « Essentiel » : des produits disparaissent et d'autres sont montés sur des grosses palettes en bois, comme le veut l'athétique discount. En janvier, les caisses automatiques feront leur entrée au Merlan. Selon Fiona Gallet qui est assistante de caisse, « ce n'est qu'un début. Partout, la tendance est à l'automatisation. La conséquence, c'est qu'on va renoncer au CDI et accentuer le chômage. » Le cas du Merlan n'est pas isolé puisque d'ici à 2022, le projet « Essentiel » sera déployé dans d'autres hypermarchés Carrefour. Pour inverser la tendance, la CGT demande au tribunal de contraindre le groupe à créer un plan pour l'emploi.

DES DIRIGEANTS DISCRETS

Le principal intéressé s'est montré très discret durant toute la procédure. Lors du procès, l'avocat de Carrefour Nicolas Drujon d'Astros a simplement présenté le projet « Essentiel » comme un « plan de sauvetage » pour contrer les « graves difficultés financières » du Merlan. Comme souvent dans les affaires

LE CICE EN CHIFFRES

Supprimé au 1^{er} janvier 2019, le CICE a représenté pendant 5 ans :

- 20 milliards d'aides par an
- 85% des bénéficiaires étaient des petites entreprises (- de 25 salariés), 13% des PME (moins de 250 salariés)
- presque la moitié des crédits (9,5 milliards par an) ont été touchés par les 0,5% entreprises restantes (moyennes et grandes entreprises)

impliquant de grands groupes, ce même avocat n'a pas été autorisé à faire de commentaires en marge de l'audience. Du côté de la communication de Carrefour, on soutient simplement que le projet « améliorera la qualité de service ». Et dans les allées du centre commercial, les agents de sécurité veillent à ce que personne ne prenne d'images du magasin. Quelques semaines plus tôt, la direction n'avait pas apprécié que le combat de la CGT remonte jusqu'au journal télévisé national.

+ D'INFOS

Page Facebook de la CGT Le Merlan : www.facebook.com/CGTCarrefourMarseilleLeMerlan
Plan « Carrefour 2022 » contenant le projet « Essentiel » : www.carrefour.com/

